

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune d'OMESSA

Etude de Maîtres Jacques POGGI et Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaires associés à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successeurs de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire à BASTIA, le 17 décembre 2018, il a été dressé, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux critères de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil du chef de :

Madame Marie Françoise CERVONI, née à OMESSA le 8 décembre 1922, décédée à FURIANI le 12 février 2006.

Des biens ci-après désignés :

1° / Diverses parcelles de terre cadastrées section : C n° 235, « Matrinche », d'une superficie de 9a48ca ; C n° 363, « Vecchionacce », d'une superficie de 1ha52a07ca ; D n° 503, « Fontana Nuoua » d'une superficie de 2a07ca ; D n° 599, « Jardine », d'une superficie de 1a30ca ; E n° 89, « Castello », d'une superficie de 7a89ca ; E n° 90, « Castello », d'une superficie de 10a ; E n° 132, « Muline », d'une superficie de 1a.

2°/ Biens non délimités : D n° 382, « Olivella », lot A0001 : 1a30ca à prendre sur 2a61ca ; D n° 391, « Olivella », lot A0001 : 5a88ca à prendre sur 11a77ca.

3° / Un four cadastré section D n° 509, « Casarella » d'une superficie de 8ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

POUR AVIS

Me Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire

Adresse mail de l'étude : office.poggigondouin@notaires.fr